



CHARTE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Souhait d'informations en amont ou suite à l'inscription en formation

1

Situation de handicap reconnue
(PPS, AEEH, AAH, RQTH, etc...)

Présence de difficultés et/ou de
limitations de santé – sans
reconnaissance administrative de
handicap
(avec ou sans PAI ou PAP)

2

Prendre contact avec le référent handicap de votre (futur) site de formation

CCDC Guadeloupe-Jarry : Christophe GALUSKA-LAIR – 05 90 32 36 86
CCDC Guadeloupe-Convenance : Juliana ARCONTE – 0590 94 53 53
CCDC Martinique : Stéphanie DEWULF-GAUER – 0596 61 77 45

Rendez-vous avec le référent handicap :

Diagnostic de la situation et des besoins en adaptations
matérielles et/ou pédagogiques au regard de la formation
visée / en cours

Si reconnaissance de la situation de handicap établie :

Mobilisation des dispositifs/ aides existantes (RHF, aide
au parcours, aménagements pour l'examen, etc...)

Proposition d'adaptations matérielles et/ou
pédagogiques (par l'établissement ou la société de prêt de
matériels).

3

Si pas de reconnaissance du handicap :

Transmission des informations et des contacts
pour effectuer les démarches de reconnaissance

Proposition d'adaptations matérielles et/ou
pédagogiques (par l'établissement).

Suivi au cours du parcours de formation
des adaptations mises en place et
réajustement si besoin/possible.

4